

L'information transmise au Comité d'Entreprise : où en est-on de la Base de Données Economiques et Sociales (BDES) ?

La Loi de Sécurisation de l'Emploi prévoit la mise en place de la BDES depuis le 16 juin 2014 pour les entreprises de 300 salariés et plus, et d'ici au 16 juin 2015 pour les entreprises de moins de 300 salariés. Les éléments fournis concernent l'ensemble des rapports et informations transmis de manière récurrente au CE. Ils portent sur l'année en cours, les deux années précédentes et des projections sur les trois années suivantes. La BDES a vocation à remplacer les informations transmises historiquement de façon récurrente, au plus tard le 31 décembre 2016.

Le chantier est important. La base de données viendra se substituer aux autres documents à court terme. Le champ d'information concerné est vaste : économique, financier, comptable, ressources humaines, sécurité, environnemental ...

Un retard est observé pour la mise en place de la BDES dans bon nombre d'entreprises. Nous pouvons vous accompagner dans ce chantier : quel est le contenu de la loi et des décrets ? Quels indicateurs retenir selon ce qui vous était transmis historiquement, ce que vous voulez et ce à quoi vous avez droit ? Quelles modalités pratiques (support électronique ? Périodicité de l'actualisation des données ? Population ayant accès aux éléments ?) ? Au besoin, nous pouvons vous accompagner dans l'optique d'une négociation avec la Direction.

Vos contacts

Daphné LECOINTRE // 06 38 45 55 12 // daphne.lecointre@pnlconseil.fr
Julien PICARD // 07 81 81 06 29 // julien.picard@pnlconseil.fr
